



Visite médicale d'embauche

Par **Magt**, le **17/03/2015** à **20:39**

Bonjour je travaille depuis le 1er novembre 2014 (je suis en CAE) dans une école maternelle (et primaire) associative et je n'ai toujours pas passé de visite médicale d'embauche à la médecine du travail est-ce normal ?

Je devais la passer en décembre mais mon rdv a été annulé par la médecine du travail puis j'ai demandé à 2 reprises à la présidente de l'association mais sans suite ...

Par **Yanis12**, le **18/03/2015** à **05:36**

Bonjour,

Je ne m'y connais pas en cette matière, mais voici quelques axes de réflexion.

Si elle est obligatoire, ce n'est pas normal que vous ne l'ayez pas passée.

Cela étant, votre employeur a fait le nécessaire auprès de qui de droit. C'est vrai que vous fait des relances et être sans suite.

C'est vrai que l'absence de visite médicale peut être un motif de licenciement mais en l'espèce comme votre employeur a fait le nécessaire. A voir.

J'avais une question pour vous: quel intérêt de votre question? Envisagez-vous une action? Parce que l'absence de visite médicale n'est pas un frein pour votre activité professionnelle au quotidien.

Cordialement.